



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **12^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2022**, à **19 h**, au bureau municipal, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Martine Lanctôt, conseillère et mairesse suppléante
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller
M. Joël Nadeau, conseiller

Absence : M. Philippe Pagé, maire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Lanctôt, mairesse suppléante, constate le quorum à 19 h 04 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-09-160

1.1 Adoption de l'ordre du jour

*Il est proposé Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE le point 5.4 « Demande d'engagement du MTQ pour prévenir des décès sur ses routes » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 9.4 « Motion de félicitations à Mme Muriel Bittar et Mme Rosie Guimond » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Août 2022
- 3.2. Journal de facturation – Août 2022
- 3.3. Demande de participation financière à la tournée Un de de soi du Centre d'action bénévole des Sources
- 3.4. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 163 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022
- 3.5. Soumissions pour l'émission de billets
- 3.6. Destruction des archives
- 3.7. Octroi d'un contrat pour le changement de fenêtres au Centre le Camillois

4. LÉGISLATION



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

- 4.1. Adoption du Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble
- 4.2. Adoption du Règlement 2022-09 modifiant le règlement de lotissement 2002-05 et ses amendements
- 4.3. Adoption du Règlement 2022-10 déterminant les modalités d'affichage des avis publics
- 4.4. Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2023

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. Embauche d'une pompière volontaire
- 5.2. Demande au ministère des Transports pour une interdiction de stationnement sur la rue Miquelon
- 5.3. Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
- 5.4. Demande d'engagement du MTQ pour prévenir des décès sur ses routes

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Octroi d'un contrat pour le changement de deux ponceaux (rang 2 et chemin Durand)

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois d'août 2022
- 8.2. Motion de remerciements à M. Martin Aubé pour l'événement d'astronomie populaire

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Versement de la subvention au Comité d'embellissement
- 9.2. Fête nationale – États des résultats 2022
- 9.3. Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2022 - 2023
- 9.4. Motion de félicitations à Mme Muriel Bittar et Mme Rosie Guimond

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-09-161

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.



3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2022-09-162

3.1 Adoption des comptes à payer – Août 2022

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents*

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 12 au 26 août 2022 au montant de quinze mille sept cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (15 759,93 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Août 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'août 2022.

2022-09-163

3.3 Demande de participation financière à la tournée Un don de soi du Centre d'action bénévole des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de participation financière pour la tournée Un don de soi du Centre d'action bénévole des Sources;

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Christiane Bonneau
Et unanimement résolu par les conseillers présents*

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à verser une somme de cinquante dollars (50 \$) au Centre d'action bénévole des Sources pour la tournée Un don de soi.

ADOPTÉE

2022-09-164

3.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 163 000 \$ qui sera réalisé

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite emprunter par billets pour un montant total de 163 000 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-07	163 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2017-07, la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	7 600 \$	
2024.	7 900 \$	
2025.	8 400 \$	
2026.	8 800 \$	
2027.	9 200 \$	(à payer en 2027)
2027.	121 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2017-07 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2022-09-165

3.5 Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	12 septembre 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	19 septembre 2022
Montant :	163 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 septembre 2022, au montant de 163 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

7 600 \$	4,60000 %	2023
7 900 \$	4,60000 %	2024
8 400 \$	4,60000 %	2025
8 800 \$	4,60000 %	2026
130 300 \$	4,70000 %	2027

Prix : 98,13900

Coût réel : 5,15875 %

2 - CD DU HAUT-SAINT-FRANCOIS

7 600 \$	5,28000 %	2023
7 900 \$	5,28000 %	2024
8 400 \$	5,28000 %	2025
8 800 \$	5,28000 %	2026
130 300 \$	5,28000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,28000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2022, au montant de 163 000 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2017-07. Ces billets sont émis au prix de 98,13900 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2022-09-166

3.6 Destruction des archives

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil autorise la destruction annuelle des archives municipales, conformément à la liste soumise par l'archiviste, Mme Nathalie Bousquet, de la firme Binattek.

ADOPTÉE

2022-09-167

3.7 Octroi d'un mandat pour le changement de fenêtres au Centre Le Camillois



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE des fenêtres doivent être remplacées dans le Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé des prix à différents entrepreneurs et que la Municipalité a reçu cinq soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les différentes soumissions ont été analysées;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Christiane Bonneau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité octroi le mandat à la firme Isothermic au montant de quarante-deux mille sept cent vingt-trois dollars et quarante-deux cents (42 723,42 \$), taxes en sus.

QUE la direction générale planifie les travaux avec la Coopérative Destination Saint-Camille vu que la coopérative est locataire de l'immeuble.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2022-09-168

4.1 Adoption du Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de constructions, de modification et d'occupation d'un immeuble

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) à son article 145.36, d'adopter, un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) la Municipalité est dotée d'un Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, dans une optique de préservation et de développement des activités économiques sur le territoire, juge approprié de maintenir certains bâtiments abritant des usages dérogatoires et qui sont souvent, par leurs localisations, leurs caractéristiques particulières, difficiles à transformer pour abriter de nouveaux usages conformes aux règlements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal a tenu une consultation publique le 8 septembre 2022, au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et discuté avec la population;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 18 juillet 2022 par le conseiller Pierre Bellerose et que le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;



CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le présent règlement soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2022-09-169

4.2 Adoption du Règlement 2022-09 modifiant le règlement 2002-05 de lotissement et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 2002-05 est en vigueur sur le territoire de la municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a le pouvoir de modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille souhaite permettre toute opération cadastrale ou tout morcellement permit en vertu des articles 101 et 105 de la *Loi sur la protection du territoire agricole*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pierre Bellerose lors de la séance du conseil tenue le 15 août 2022 et qu'un premier projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 8 septembre 2022 au bureau municipal situé au 85, rue Desrivières;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le premier projet de règlement 2022-09 modifiant le règlement de lotissement 2002-05 et ses amendements tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-09-170

4.3 Adoption Règlement 2022-10 déterminant les modalités d'affichages des avis publics

CONSIDÉRANT QUE l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* permet à la Municipalité de déterminer les modalités de publication de ses avis publics;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un tel règlement est en vigueur, le mode de publication qu'il prévoit a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433 du Code municipal du Québec ou par toute autre disposition d'une loi générale ou spéciale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir une publication sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne peut pas être abrogé, mais qu'il peut être modifié;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné par le conseiller Adrien Beaudoin à la séance ordinaire de ce Conseil, tenue le 15 août 2022, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal* ;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le présent règlement soit adopté tel que déposé aux membres du conseil municipal.

ADOPTÉE

2022-09-171

4.4 Cain Lamarre – Services professionnels juridiques pour l'année 2023

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Cain Lamarre pour des services professionnels juridiques pour l'année 2023;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille achète une banque de quinze (15) heures pour des services professionnels juridiques à la firme Cain Lamarre pour l'année 2023 au coût de deux mille sept cents dollars (2 700 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit mise au budget d'opération 2023.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-09-172

5.1 Embauche d'une pompière volontaire



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE Mme France Thibault a signifié son intérêt à faire partie de l'équipe du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le directeur incendie, M. Toni Marcotte, recommande au conseil municipal l'embauche de Mme France Thibault;

CONSIDÉRANT QUE Mme Thibault a été rencontrée par la direction générale, le conseiller responsable de la sécurité publique et la mairesse supplante puis que ceux-ci recommandent également l'embauche de Mme Thibault aux membres du conseil municipal;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme France Thibault au sein du Service de sécurité incendie.

QUE la date d'embauche soit rétroactive au 1^{er} août 2022.

ADOPTÉE

2022-09-173

5.2 Demande au ministère des Transports pour une interdiction de stationnement sur la rue Miquelon

CONSIDÉRANT QUE la rue Miquelon est étroite;

CONSIDÉRANT QUE cette rue est utilisée par de la machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QUE lorsque des voitures sont stationnées en bordure de route, les véhicules lourds ou la machinerie agricole a de la difficulté à circuler de manière sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur, situé au 162, rue Miquelon, reçoit des livraisons et qu'un espace de débarcadère est nécessaire dans les opérations de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE cette route appartient au ministère des Transports;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports d'interdire le stationnement des deux côtés de la route du 178, rue Miquelon, jusqu'à l'intersection de la rue Miquelon et Desrivières.

QUE le conseil municipal demande au ministère des Transports de prévoir un débarcadère en face du 162, rue Miquelon et que les panneaux indiquant le débarcadère soient installés.

ADOPTÉE

2022-09-174

5.3 Entente de service avec l'autorité 9-1-1



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit conclure une entente avec Bell pour le service 9-1-1 de prochaine génération;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

D'autoriser la direction générale à signer au nom et pour la Municipalité du canton de Saint-Camille tout contrat concernant cette entente.

ADOPTÉE

2022-09-175

5.4 Demande d'engagement du MTQ pour prévenir des décès sur ses routes

ATTENDU QUE l'entretien et la détermination de la limite de vitesse sur les routes numérotées sont de la compétence du ministère des Transports (ci-après nommé Ministère) ;

ATTENDU QUE la mobilité active représente une solution crédible pour lutter contre les changements climatiques et pour favoriser de saines habitudes de vies chez nos concitoyennes et concitoyens ;

ATTENDU QUE notre municipalité est traversée par la route 216 et 255 qui sont sous la gestion du Ministère ;

ATTENDU QUE ces routes représentent une artère de circulation importante avec beaucoup de circulation rapide et constituent une barrière aux cheminements piétons sécuritaires ;

ATTENDU QUE le Ministère est un partenaire incontournable des municipalités et que ses actions devraient être en adéquation avec les besoins des communautés et la sécurité des personnes ;

ATTENDU QUE la fluidité automobile sur les routes numérotées ne doit plus être privilégiée au détriment de la sécurité des concitoyennes et concitoyens demeurant dans les communautés traversées par ces routes ;

ATTENDU QUE des enjeux de sécurité routière sont régulièrement soulevés par les usagers partout au Québec autant pour les automobilistes, les piétons, que les cyclistes ;

ATTENDU QUE plusieurs autres villes, municipalités ou MRC du Québec (ci-après nommées municipalités) ont adopté des résolutions demandant un apaisement de la vitesse sur les routes numérotées, sans résultat, comme en témoigne la lettre d'opinion parue dans La Presse le 26 mai 2022 signée par 10 maires et mairesses et les nombreux reportages médiatiques sur le sujet (Téléjournal le 31 mai 2022, article La Presse 1er juin 2022, TVA Estrie le 3 juin 2022);

ATTENDU QUE notre municipalité souhaite joindre sa voix à celles des nombreuses municipalités dénonçant les obstacles majeurs qui ralentissent les actions visant la sécurisation des routes sous la gestion du Ministère qui traversent nos milieux de vie ;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir afin de prévenir des décès et des collisions graves.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

***Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Joël Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande au ministère des Transports du Québec de travailler proactivement en collaboration avec toutes les municipalités du Québec concernées par cette problématique et à agir pour prévenir des tragédies sur les routes sous sa gestion ;

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille invite le ministère des Transports du Québec à adopter l'approche vision zéro blessé grave et mortel, un engagement se retrouvant dans la Politique de mobilité durable - 2030 du gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille presse le ministère des Transports du Québec à faire preuve de proactivité et de prévisibilité en se dotant d'un plan d'action, ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires, pour répondre aux demandes de municipalités visant à sécuriser les routes du réseau supérieur se situant à l'intérieur des périmètres urbains ;

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille invite le ministère des Transports du Québec à décentraliser la gestion de certaines routes sous sa responsabilité, accompagné du soutien financier nécessaire, en s'entendant avec les municipalités du Québec concernées qui disposent des ressources humaines et techniques pour le faire ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise:

- à la MRC des Sources ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec; la Fédération québécoise des municipalités sous forme de demande d'appui ;
- à l'adresse courriel resolution@pietons.quebec pour compilation et dépôt officiel au Ministre des Transports ;
- au bureau du député André Bachand, de la circonscription de Richmond et au ministre des Transports François Bonnardel.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2022-09-176

6.1 Octroi d'un contrat pour le changement de deux ponceaux (rang 2 et chemin Durand)

CONSIDÉRANT QUE deux (2) ponceaux doivent être remplacés dont un est situé dans le chemin Durand et l'autre dans le rang 2;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé des prix à quatre (4) entrepreneurs et qu'un (1) seul a répondu à la demande de prix;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***



QUE le contrat pour le remplacement de ces deux ponceaux soit donné aux Entreprises François Grimard au coût de onze mille deux cents dollars et trente-deux cents (11 200,32 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'août 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois d'août 2022.

2022-09-177

8.2 Motion de remerciements à M. Martin Aubé pour l'événement d'astronomie populaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère important la préservation du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre des activités en place pour sensibiliser la population à la pollution lumineuse et à l'importance de la préservation du ciel étoilé, notamment en lien avec l'enjeu de pérennité tel que défini à la planification stratégique 2020-2030 de la municipalité, plus précisément l'orientation 1.4 (« préserver la qualité de l'environnement et du territoire »);

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Aubé, astrophysicien et expert international en la matière, est résident de Saint-Camille et s'implique depuis plusieurs années dans la sensibilisation à cet enjeu;

CONSIDÉRANT QUE M. Aubé a accepté d'appuyer le conseil municipal dans ses démarches de sensibilisation auprès de la population, notamment dans l'organisation d'une soirée d'astronomie populaire qui a eu lieu le 27 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite transmettre ses remerciements à M. Aubé par voie d'une résolution officielle;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal remercie M. Martin Aubé pour l'organisation et l'animation de la soirée d'astronomie populaire qui a eu lieu le 27 août dernier.

QUE le conseil municipal remercie M. Martin Aubé pour l'accompagnement qu'il lui offre dans le dossier de la pollution lumineuse et de la préservation du ciel étoilé.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2022-09-178

9.1 Versement de la subvention au Comité d'embellissement



CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement s'occupe du Service d'animation estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue annuellement à l'organisme par le biais d'une subvention;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse la subvention neuf cents dollars (900 \$) pour un appui financier au Service d'animation estivale.

ADOPTÉE

9.2 Fête nationale – État des résultats 2022

La mairesse suppléante informe les personnes présentes que la Fête nationale 2022 a généré un bénéfice net de mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars et soixante cents (1 489,60 \$).

2022-09-179

9.3 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Adhésion 2022 – 2023

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie;

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et unanimement résolu par les conseillers présents***

QUE le conseil municipal adhère au Conseil sport loisir de l'Estrie au montant de soixante-dix dollars (70 \$).

ADOPTÉE

2022-09-180

9.4 Motion de félicitations à Mme Murielle Bittar et Mme Rosie Guimond

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite transmettre ses félicitations à Mme Muriel Bittar et Mme Rosie Guimond pour l'organisation d'activités réunissant la population et les travailleurs étrangers œuvrant sur le territoire de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE ces activités ont permis aux citoyens de rencontrer des travailleurs étrangers, de découvrir leur culture et de favoriser les échanges informels entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE ces activités participent à la mise en œuvre d'objectifs liés aux enjeux d'attractivité et vitalité et d'inclusion et diversité de la planification stratégique 2020-2030 de la municipalité, notamment les objectifs 2.4.1 (« Développer et soutenir les activités culturelles et agricoles et s'assurer d'interrelier les deux »), 3.2.1 (« Favoriser les liens entre le village et la campagne, les interrelations entre le culturel et l'agricole, et les relations entre les générations ») et 3.3.2 (« Encourager les activités, événements et lieux de rassemblement »);

Il est proposé par Enzo Marceau



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Du Canton de Saint-Camille

***Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil municipal félicite Mme Muriel Bittar et Mme Rosie Guimond pour cette merveilleuse initiative dans notre communauté.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

12 VARIA

2022-09-181

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Et appuyer Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la présente séance soit levée à 19 h 29.

ADOPTÉE

**Martine Lanctôt
Mairesse suppléante**

**Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière**

Je, Martine Lanctôt, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Martine Lanctôt
Mairesse suppléante